

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170517-2017121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mai 2017 - Délibération n° 2017/121

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES -SUPPRESSION, CREATION D'EMPLOI ET MISE A JOUR-

L'an deux mille dix-sept, le 17 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Chavanat sur la convocation en date du 10 mai 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIÈRE – PEROT – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – BRIGNOLI – RABETEAU – MEUNIER – SCAFONE – GAILLARD – MOULINIER – COUFFY et MMES LAURENT – CAPS – POUGET-CHAUVAT – COLON – NOUAILLE.

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. SZCEPANSKI a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE.
4. M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET.
5. Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE.
6. M. MAZIERE a donné pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. BRIGNOLI a donné pouvoir à Mme HYLAIRES.
8. M. RABETEAU a donné pouvoir à Mme BATTUT.
9. M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME.
10. Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON.
Mme DURANTON remplace M. SIMONET.
M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	46	56			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont supprimés et créés par l'organe délibérant de la collectivité. Les suppressions sont soumises à l'avis du comité technique paritaire.

Considérant le terme de deux emplois d'avenir l'un au 31.01.2017 et l'autre au 15.06.2017, à temps complet, temps nécessaire au bon fonctionnement du Centre de loisirs et de la crèche, il y a lieu de créer deux postes permanents d'adjoints d'animation C1 pour exercer la fonction d'animateur ;

Considérant le départ de l'agent contractuel exerçant la fonction de chargé de mission environnement sur un poste permanent d'attaché territorial et considérant, au vu du nouvel organigramme, que les missions exercées relèvent désormais d'un agent technique de catégorie B et plus précisément du grade de technicien territorial, il y a lieu de créer un poste de technicien territorial en lieu et place du grade d'attaché territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) ;

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, le Président propose l'adoption du tableau suivant, arrêté à ce jour :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
- adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Accueil – secrétariat général	25.08.2014
adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Assistant administratif – services bâti et technique	13.03.2013
adjoint administratif de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Comptabilité	01.05.1996
adjoint administratif de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Assistant de direction et chargé de communication	06.12.2011
adjoint administratif de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Comptabilité	24.06.2016
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Responsable du service tourisme	25.08.2014
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé d'accueil et d'administration – service culture et vie associative – (non titulaire – CDD)	08.09.2015
Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Général des Services	26.11.2002
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Adjoint – Responsable des Ressources Humaines et des finances	07.11.2011
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service tourisme (non titulaire – CDI).	11.03.2015

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service cadre de vie et urbanisme (non titulaire-CDI).	05.11.2003
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service développement économique (non titulaire-CDI).	17.05.2004
Attaché territorial	1 poste à 26 h 15	Responsable du service culture et vie associative (non titulaire-CDI).	17.01.2006
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Responsable du service comptabilité et marchés publics	01.09.2016
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Responsable du service bâti et service technique	01.08.2011
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission environnement (non titulaire – CDD)	A supprimer au 17.06.2017
Cadre d'emplois des ingénieurs			
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	Responsable du service environnement	04.02.2016
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	Directeur adjoint – Responsable du service à la personne (poste vacant – détachement)	01.12.2015
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h 00	-Responsable du service des déchets ménagers et assimilés	25.08.2014
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Régisseur technique salle culturelle (non titulaire – CDD)	08.09.2015
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Technicien de l'environnement	A créer au 17.06.2017
Cadre d'emplois des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.10.2016
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent au service bâti et service technique	18.11.2013
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.02.2007
Adjoint technique C1	1 poste à 30 h 00	Agent de ménage – Centre de loisirs	01.06.2011
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.08.2002
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.08.2002
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.07.2004
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.01.1996
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Chef d'équipe du service de collecte des déchets ménagers	01.04.2003
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	06.05.2005
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.03.2002
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Responsable du service ANC	01.04.2011
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux			
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur RAM-Halte garderie	03.10.2014
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	30.04.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Responsable de la crèche	06.07.2015

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.06.2009
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	A créer au 01.06.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	A créer au 16.06.2017
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du centre de loisirs	01.07.2006
Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants – Filière sociale			
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable du RAM et de la Halte garderie	04.09.2012

Il est à préciser que les effectifs sont complétés par des emplois de droit privé :

- Contrat d'avenir du 08.02.2016 au 07.02.2019 – Poste d'adjoint d'animation à temps complet – crèche et centre de loisirs
- Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) du 08.04.2017 au 07.04.2018 – Poste d'adjoint administratif à temps non complet (20h) – service tourisme et administration générale

A noter également qu'un agent au grade d'ingénieur principal est actuellement en disponibilité est rattaché à la collectivité mais sans qu'un poste n'ait été créé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet au 17.06.2017 et autorise la création en lieu et place d'un poste de technicien territorial et ce après avis du Comité Technique Paritaire.
- Autorise la création de deux postes d'adjoints d'animation C1 à temps complet
- Valide le nouveau tableau des effectifs.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires au financement de ces postes.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

